

L'Autorité de la concurrence interdit, pour la première fois, une opération de concentration

Publié le 28 août 2020

L'Autorité de la concurrence rend aujourd'hui une décision par laquelle elle interdit la prise de contrôle conjoint d'un hypermarché Géant Casino situé dans la commune de Barberey-Saint-Sulpice (Aube) par la société Soditroy et l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (« l'ACDLec »).

La société Soditroy et l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc entendaient prendre le contrôle conjoint d'un hypermarché Géant Casino dans l'agglomération troyenne.

Cette opération présentant des risques concurrentiels élevés de hausses de prix pour les consommateurs et en l'absence de remèdes adaptés aux problèmes de concurrence identifiés, l'Autorité a été conduite à interdire l'opération.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 28 août 2020

[Lire le communiqué](#)